

Vendredi 25 juillet 2014, le Conseil Municipal s'est réuni à 20h30. Lucie Chappe et Jacques Barraud étaient excusés.

Présentation festival Apéros Musique

L'association est venue remercier la Mairie pour l'aide apportée aux Apéros Musique qui emploie maintenant un contrat d'avenir et 2 volontaires services civiques. Elle était accompagnée de Julie qui est l'une des personnes en service civique cette année et qui a fait un point sur l'organisation 2014.

Le festival des Apéros Musique aura lieu le week-end du 15 août avec 35 formations pour 70 concerts. Julie remercie toutes les personnes apportant leur contribution. Au niveau communication une conférence de presse est organisée le Jeudi 31 juillet. Sur les 3 jours du festival il est attendu environ 10 000 personnes. Le budget prévisionnel pour cette manifestation est de 70 000 €. Le service de sécurité et la restauration des bénévoles sont, cette année, délégués ce qui explique l'augmentation du budget. Les 70 000 € sont financés principalement par la vente des boissons et repas au public complété par les soutiens financiers de privés du territoire (commerçants, artisans, entreprises) et ceux des collectivités locales.

Tarif cantine collègue

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le tarif payé par l'école primaire au collège pour les repas. Ce tarif est proposé par le CA du collège au prix de 2,88 € au 1^{er} janvier 2015 (tarif actuel 2,85 €). Le Conseil municipal accepte cette augmentation.

Convention assistance technique assainissement

Le Conseil Général a la compétence au niveau de l'assistance technique assainissement de ce fait la convention doit être renouvelée cette année pour 4 ans. La somme due pour 2014 est de 311,60 € et couvre les analyses régulières à la station d'épuration. Le Conseil Municipal vote en faveur de cette convention.

Opérations financières diverses

Camping : suite à un problème électrique général l'ordinateur, le photocopieur et l'alarme de crue ont été endommagés. 3000 € sont nécessaires pour les remplacer. Le Conseil Municipal accepte cette dépense et les écritures comptables correspondantes en attente du remboursement par les assurances.

Lotissement : La Mairie a fait procéder au câblage téléphonique car il est obligatoire d'attendre la première demande d'un propriétaire. Pour financer le coût de 2000 € le conseil municipal accepte les virements comptables nécessaires.

Encaissement chèque : 5293,80 € ont été remboursés par l'assurance pour les réparations du toit du gymnase. Le Conseil Municipal autorise l'encaissement de ce chèque.

Vente CCAS à la Commune : Le CCAS a vendu 2 terrains à la Commune mais le Maire, président du CCAS ne peut signer en tant qu'acheteur et vendeur d'un bien. Le Conseil Municipal désigne M. Thierry Verdier pour avoir la délégation de signature pour cet acte administratif.

Participation Cluny : Les sites clunisiens organisent le salon du tourisme à l'occasion des 20 ans de l'association. Ils demandent une participation de 70 € à la mairie. Le Conseil Municipal vote en faveur de cette participation financière.

Groupement employeur intercommunal

Dans ce projet, Aide Agri 43 gèrerait la partie administrative pour l'emploi d'une ou plusieurs personnes dont le temps de travail se partagerait entre toutes les mairies de la communauté de commune et la communauté de commune. Aide Agri 43 est l'employeur auquel sera réglée une rémunération en fonction des heures faites dans chaque commune. Le Conseil Municipal délibère en faveur de la création de ce groupement employeur intercommunal. Lors de la mise en place, une cotisation annuelle de 60 € sera due et la mairie participera au comité de pilotage.

Rétrocession fond amorçage rythmes scolaires

La plus grande partie des dépenses pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires est supportée par la Communauté de communes notamment à travers Champ Pointu. La mairie va percevoir à nouveau le fond d'amorçage. Le maire fait la proposition de le reverser à la communauté de commune. Cela représente environ 3 000 €. Le Conseil Municipal délibère en faveur de cette réversion.

Questions diverses

Droits de préemption : les biens cadastrés G337 sur la place du Vallat, F1580 et F1581 au lotissement du Bucheron et G76, G774 et G776 à La Bonale sont laissés libres à la vente.

Le Conseil municipal prend acte de la décision du Directeur Départemental des Finances Publiques pour la composition de la Commission Communale des impôts directs.

M. Benjamin Chappe a fait une proposition de dessin qui serait mis sur les enveloppes proposées par La Poste (décision du dernier Conseil Municipal). Le Conseil Municipal se prononcera après achèvement du dessin.

Le Conseil Municipal va réfléchir sur d'éventuels aménagements de locaux à Plagne suite à plusieurs demandes.